

L'an deux mil quatorze, le seize septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Yves AVIGNON, Maire,

**Présents :** Nathalie MONCEAU, Richard LEROUX, Karine LEBATTEUX, Michel DEROO, Katia HUBY, Cécile JANVIER, Mickaël BEURY, Gladys TORTAY, Nicolas ALLAIN, Stéphanie SIMON, Caroline BATTEUX-LEVEAU, Jean-Luc CHAMBRIER, Nadège TERREAU, Pascal MAZÉ, Marc GABAY, Joëlle BRUNET (arrivée à 20h20), Jean-Luc HUVELINE, Isabelle YVON, Christophe VAUMORON.

**Absents excusés :** Ulysse GRUDÉ (pouvoir à Nicolas ALLAIN), Ludovic LEGENDRE (pouvoir à Jean-Luc CHAMBRIER), Manuela PIOU (pouvoir à Nathalie MONCEAU);

**Secrétaire de séance élu à l'unanimité :** Caroline BATTEUX-LEVEAU

Était également présent : Isabelle DURAND, Secrétaire Générale.

**Ordre du jour indiqué dans la convocation en date du 05/09/2014**

1. Affaires scolaires/animations : tarif des services périscolaires pour l'année 2014/2015
2. Urbanisme : servitude de passage accordée à la commune pour l'accès à la parcelle communale ZH n°26
3. Marché de travaux d'éclairage public : avenant n°1
4. Location par la commune d'un local dans le centre bourg
5. Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs
6. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2013
7. Information sur les dossiers en cours suivis par la Communauté de communes
8. Divers

**Ajout de questions : néant.**

**1. Affaires scolaires/animations : tarif des services périscolaires pour l'année 2014/2015**

Délibération 2014/09/01 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu la circulaire du Ministère de l'Éducation n°2014-457 du 9 mai 2014,

Vu la délibération n°2013/03/14 du 21 mars 2013,

Après avis de la commission affaires scolaires réunie le 26/08/2014,

M. le Maire expose à l'Assemblée les propositions tarifaires des services périscolaires à compter du 29 septembre 2014, pour la durée de l'année scolaire 2014/2015 incluant la gratuité des temps d'activités périscolaires comme suit :

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
7h30-8h40	Accueil	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €
11h50-12h50	Accueil	/	/	1.50 €	/	/
15h45-17h15	Temps d'activités Périscolaires	/	GRATUIT		/	GRATUIT
	Accueil	1.25 €	GRATUIT		1.25€	GRATUIT
17h15-18h30	Accueil ou Etude dirigée + accueil	1.75 €	1.75 €		1.75 €	Accueil (pas d'étude le vendredi) 1.75 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 20 voix pour, 2 abstentions (Jean-Luc HUVELINE, Christophe VAUMORON) (Joëlle BRUNET étant arrivée en retard n'a pas participé au vote), fixe les tarifs des services périscolaires comme indiqués ci-dessus, toute activité entamée est due.**

## 2. Urbanisme : servitude de passage accordée à la commune pour l'accès à la parcelle communale ZH n°26

### Délibération 2014/09/02 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

M. le Maire expose à l'Assemblée que la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée ZH n°26 au lieu-dit Les Grands Vignaux, qui est limitrophe à la parcelle ZH n°63.

Cette dernière parcelle est en vente et la commune souhaite insérer dans l'acte de vente une servitude afin de régulariser une situation existante depuis plusieurs années, servitude rédigée comme suit :

La commune concède au propriétaire de la parcelle ZH n°63 une servitude réelle et perpétuelle de passage et d'accès sur la parcelle communale, avec autorisation d'installer un portail d'entrée ; en contrepartie la commune est autorisée à un libre accès afin de pouvoir entretenir le fossé busé sur la parcelle 26.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 23 voix pour accepte les termes de la servitude mentionnée ci-dessus et mandate M. le Maire pour signer les actes notariés correspondant.**

## 3. Marché de travaux d'éclairage public : avenant n°1

### Délibération 2014/09/03 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés public,

Vu le marché sous la forme MAPA n°2013-07

M. le Maire expose à l'Assemblée que le conseil municipal lors de sa séance en date du 30 janvier 2014 a mandaté M. le maire pour signer le contrat avec l'entreprise SPIE, attributaire du marché pour l'installation et rénovation de l'équipement de l'éclairage public qui se décomposait de la façon suivante :

- Tranche ferme : (200 000 € HT)

- Rue de Voivres, école et restaurant scolaire, rue de l'Aubépine et impasse des Charmes, rue de la Bruyère, impasse des Genets et des Iris, rue des Glycines, impasse du Muguet, des Pivoines, des Coquelicots, des Pâquerettes et des Arums et rue du 19 Mars 1962.

- Option : Centre communal polyvalent Joël Le Theule

- Tranche conditionnelle : (100 000 € HT)

Impasse des Peupliers, des Platanes et des Marronniers, rue Alfred Grégoire, impasse Alfred Rocher, rue Fernand Tavano et impasse Georges Bernard et impasse de la Véquerie.

Lors de la réalisation des travaux, des adaptations techniques ont été réalisées par l'entreprise avec l'accord du maître d'ouvrage entraînant des plus-values et des moins-values pour les différentes tranches.

Seule l'option du centre polyvalent Joël Le Theule de la tranche ferme n'a pas été réalisée à ce jour et nécessite la rédaction d'un avenant au marché afin d'alimenter le nouveau réseau à partir de l'ancien local des services techniques.

La commission travaux qui s'est réunie le mercredi 10 septembre 2014 a validé l'avenant en plus-value d'un montant de 16 858,49€ HT dont 11 722€ HT pour le CCP.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 23 voix pour, accepte les termes de l'avenant n°1 mentionné ci-dessus et mandate M. le Maire pour signer cet avenant et les pièces s'y rapportant.**

## 4. Location par la commune d'un local dans le centre bourg

Cette question est reportée. Il convient auparavant de travailler avec la SECOS la poursuite de la convention de concession pour la gestion des locaux du centre bourg. Cette concession arrive à échéance le 31/12/2014.

## 5. Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs

### A. Modification du tableau des effectifs

#### Délibération 2014/09/04 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3 alinéa 6,

M. le Maire expose à l'Assemblée les modifications du tableau des effectifs suivantes :

a) Il est rappelé qu'au tableau des effectifs, un poste est vacant, suite au départ en retraite de Daniel BIGOT. Afin de poursuivre la mission d'entretien du Domaine du Houssay, un recrutement est proposé au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Une offre d'emploi va être publiée sur le grade d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet.

- b) Bertrand RICHARD responsable de la base de loisirs du Houssay assurait également la veille juridique et assurait la collaboration de la Secrétaire Générale.

L'agent en charge pour partie les marchés publics et pour partie l'administration du service technique qui incluait la prévention, a quitté la commune par voie de détachement.

Suite à ce départ, M. RICHARD a pris le poste marché public tout en conservant ses missions de veille juridique et d'adjoint à la secrétaire générale.

La gestion administrative du service technique et la mission de prévention devront être assurées par le service technique.

Il est proposé de recruter un agent pour assurer la gestion de la base de loisirs. Au vu des besoins au service animation, cet agent participera également aux missions d'animation.

Il est proposé de recruter un agent à temps complet pour assurer d'une part la gestion de la base de loisirs et d'autre part des activités du service animation communal.

Ouverture au tableau des effectifs d'un poste au cadre d'emploi d'animateur, éducateur des APS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Suppression du poste ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs et des rédacteurs.

- c) En raison de l'augmentation conséquente des missions incombant au service technique, de la réorganisation du service marché public/prévention (voir paragraphe b) ci-dessus) et afin d'anticiper le départ en retraite du responsable du service technique, il est proposé de recruter un directeur des services techniques. Ce recrutement permettra de réorganiser le service technique, et de soulager la secrétaire générale sur la gestion administrative du service technique et sur la partie prévention ;

Ouverture au tableau des effectifs d'un poste au cadre d'emploi de technicien, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

- d) Valérie BUSSON a demandé la modification de sa fiche de poste afin de retirer la gestion du parc informatique et accentuer l'animation tout en conservant les permanences et les ateliers du cyber.

Dans le cadre de la modification des rythmes scolaires, la mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP) requiert le recrutement d'animateurs.

D'autre part, depuis le 07/07/2014 un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe est vacant suite à la mutation de Marisol PEREZ sur un poste d'adjoint technique au service périscolaire.

Ainsi la collectivité a répondu favorablement à la demande de Valérie BUSSON qui participera à l'animation des TAP, des autres services périscolaires et tickets culture.

L'accroissement du parc informatique de la commune sur l'ensemble des sites nécessite le recrutement d'un agent spécialisé.

Il est proposé de recruter un agent à temps complet pour assurer la gestion du parc informatique, les serveurs, la gestion des dossiers de téléphonie, copieurs., permanences cyber

Suppression du poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.

Ouverture au tableau des effectifs d'un poste au cadre d'emploi de technicien et d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 21 voix pour et 2 abstentions (Joëlle BRUNET, Marc GABAY) accepte les modifications de poste ci-dessus, valide le tableau des effectifs et mandate M. le maire pour les recrutements.**

Service	Grade	Temps Complet	Temps partiel		Temps Non Complet		Décisions du Conseil Municipal du 16 septembre 2014
			90%	80%		Temps effectué	
Administratif	Attaché principal Territorial	1					
	Rédacteur principal de 2ème classe	1					
	Adjoints administratifs de 2ème classe Adjoints administratifs de 1ère classe Adjoints administratifs principal de 2ème classe Adjoints administratifs principal de 1ère classe Rédacteur Rédacteur principal de 2ème classe (agent en détachement)	0					Suppression du poste au 01/01/2015
	Adjoint administratif territorial de 1ère classe	1					
	Adjoint administratif territorial de 2ème classe				1	24h	

	Adjoint administratif territorial de 1ère classe			1			
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1					
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1					
	Rédacteur						
	Adjoint administratif territorial de 2ème classe	1					
	Cadre d'emploi de technicien et adjoint technique	1					Création du poste au 01/01/2015
<b>Animation</b>	Adjoint territorial d'animation de 1ère classe	1					
	Animateur		1				
	Adjoint territorial d'animation de 2ème classe	0					Suppression du poste au 01/01/2015
	Cadre d'emploi d'animateur et éducateur des APS	1					Création du poste au 01/01/2015
	Adjoint territorial d'animation de 1ère classe	1					
<b>Technique</b>	Agent de maîtrise principal	1					
	Technicien	1					Création du poste au 01/01/2015
	Adjoint technique territorial de 2ème classe	1					
	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1					
	Adjoint technique territorial de 1ère classe	1					
	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1					
	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1					
	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1					
	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1					
	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1					
	Adjoint technique territorial de 2ème classe	1					Recrutement proposé au 01/01/2015
<b>Périscolaire</b>	A.T.S.E.M. principal de 2ème classe	1					
	Adjoint technique territorial de 2ème classe			1	28h		
	Adjoint technique territorial de 2ème classe	1					
	A.T.S.E.M. 1ère classe	1					
	Adjoint technique territorial de 2ème classe			1	28h		
	Adjoint technique territorial de 2ème classe			1	26h30		
	ATSEM 1ère classe			1	32h		
	Adjoint technique principal territorial de 2ème classe			1			
	Adjoint technique territorial de 2ème classe	1					
	Adjoint administratif territorial de 2ème classe	1					
	Adjoint technique territorial de 2ème classe			1	23h30		
	Adjoint technique territorial de 2ème classe	1					

	Adjoint technique territorial de 2ème classe	1					
<b>Total</b>		<b>28</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>/</b>	

## B. Recrutement de personnel pour accroissement d'activités temporaire

### Délibération 2014/09/05 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3.

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

M. le Maire expose à l'Assemblée les besoins de personnel pour accroissement temporaire d'activité :

- a) Suite à la démission de JérémY BRUN, adjoint technique contractuel spécialisé en plomberie/chauffage au 31/08/2014, il est proposé de recruter au service technique, un agent spécialité plomberie/chauffage sur une période de 3 mois renouvelable une fois, à temps complet ; rémunération sur le grade d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, indice brut 330.
- b) Afin de remplacer Valérie BUSSON en arrêt de travail, et dans l'attente de recruter sur le service informatique, il est proposé de prolonger le contrat de travail à durée déterminée pour une période de 3 mois (du 01/10 au 31/12/2014) de Majide BOUYOUZANE, pour la continuité du service, sur le grade d'animateur, 1<sup>er</sup> échelon, indice brut 340.
- c) Suite au départ en retraite de Daniel BIGOT, et dans l'attente d'un recrutement, il est proposé de prolonger le contrat de travail de Frédéric GILARDIN du 01/12 au 31/12/2014, sur le grade d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, indice brut 330.
- d) Vu l'arrêt de travail de Kévin RENOY, le mi-temps thérapeutique de Jean-Luc PANAJOTIDES, le poste vacant de Marisol PEREZ, le service animation a pris du retard dans ses missions et afin de clôturer la saison 2014 du Houssay, il est proposé de prolonger le contrat de Mathieu PONS du 01/10 au 31/12/2014, sur le grade d'éducateur des APS, indice brut 340.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 23 voix pour :**

- **accepte le recrutement de personnel pour accroissement comme mentionné ci-dessus,**
- **mandate M. le Maire pour signer les contrats de travail.**

### Délibération 2014/09/06 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3.

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

M. le Maire expose à l'Assemblée les besoins de personnel pour accroissement temporaire d'activité :

- e) Un enseignant de l'école élémentaire de la commune va encadrer un atelier dans les temps d'activités périscolaire (TAP) et assurera l'étude dirigée pour une rémunération de 20€ l'heure.
- f) Dans le cadre de la mise en place des temps d'activités périscolaire (TAP), le conseil municipal autorise M. le maire à recruter des animateurs sur le grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, indice brut 330.
- g) Afin d'assurer la continuité des services périscolaires (accueil, restauration, entretien des locaux), le conseil autorise M. le Maire à recruter des adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon indice brut 330, pour l'année scolaire 2014-2015. Sur les motifs suivants : congés annuels, exceptionnels, maladie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 23 voix pour :**

- accepte le recrutement de personnel pour accroissement comme mentionné ci-dessus,
- mandate M. le Maire pour signer les contrats de travail.

### **C. Versement gratification**

#### Délibération 2014/09/07 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire expose à l'Assemblée que Dimitry AUMAILLE à participer bénévolement au centre aéré de juillet, organisé par le service animation de la commune. Il est proposé pour son aide à l'encadrement et son implication dans l'équipe de lui verser une gratification d'un montant de 200 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 23 voix pour accepte de verser cette gratification.**

### **6. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2013**

#### Délibération 2014/09/08 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M le Maire présente à l'Assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et le rapport d'activités de l'année 2013 du syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable de la région mancelle.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et le rapport d'activités de l'année 2013 du syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable de la région mancelle.**

### **7. Information sur les dossiers en cours suivis par la Communauté de communes**

Séance levée à 22h45.